RATP TRAVEL RETAIL

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organise une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels afin d'occuper un emplacement situé dans la station VILLEJUIF LOUIS ARAGON dédié à l'exercice d'une activité de « Restauration sur place et/ou à emporter ».

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l'article L. 2122-1-1 al 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION :
Emplacement à usage commercial, actuellement fermé, d'une superficie d'environ 136 m², incluant une réserve attenante d'environ 34 m².
Il est précisé que l'occupant pourra aménager les lieux librement en fonction de ses besoins. La réserve pourra notamment être transformée en surface de vente, si nécessaire.

L'emplacement est actuellement inexploité.

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT : « Restauration sur place et/ou à emporter » à l'exclusion de toute autre.
L'exploitation de distributeur automatique est exclue.

DUREE : Sept (7) ans ferme à compter de la mise à disposition de l'emplacement.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 2 avril 2026.

TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats intéressés par l'emplacement et pour l'activité visée ci-dessus doivent télécharger un Dossier de Consultation via l'espace candidat du site internet www.ratptravelretail.com.

Si les candidats rencontrent des difficultés pour candidater via le site internet, ils pourront solliciter la société RATP TRAVEL RETAIL par courriel à l'adresse suivante : consultations@ratptravelretail.com en précisant la référence de l'APC : 2025-37 – VILLEJUIF LOUIS ARAGON
Le Dossier de Consultation contient la procédure de sélection des candidats, la convention d'occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation du dossier de réponse.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE REPONSE DES CANDIDATS :

La date limite de réception des dossiers des candidats est fixée au 30 septembre 2025 à 17h00, délai de rigueur.

Passé ce délai, il sera impossible de transmettre un dossier de réponse sur le site internet www.ratptravelretail.com.

Toute demande arrivant par un autre support ne sera pas prise en compte**.**

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir son dossier rejeté et son offre non analysée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir son dossier de réponse rejeté.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter le dossier du candidat et de ne pas analyser son offre si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

La RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de mise en concurrence. Aucun candidat ne pourra invoquer l'interruption de la procédure pour réclamer à la RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL une quelconque réparation de quelle que nature que ce soit.

Calendrier prévisionnel

30 septembre 2025 *(Date impérative)*	**Date et heure limite pour télécharger le Dossier de consultation et déposer un dossier de réponse**
6 octobre 2025 *(Date purement indicative)*	**Analyse des candidatures et offres par la société RATP TRAVEL RETAIL**
13 octobre 2025 *(Date purement indicative)*	**Notification d'attribution et notifications de rejet des candidatures et offres**
27 octobre 2025 **(Date purement indicative)**	**Signature prévisionnelle de la convention**

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE : le 30 juin 2025